



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 AVRIL A 18h00

L'an deux mil vingt trois, **le jeudi 13 avril** à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle du conseil municipal, sous la présidence **Mme Marie-Claire ADOUX, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **06 avril 2022**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Liliane BLANCHARD, Arlette ROULAND, Marie-Claire ADOUX, Jean-Philippe DUBUISSON, Philippe COLLAS, Fabrice VERT, Alain DURAND, Marie-Lys SAUVION.

Etaient absentes excusées : Aurélie MIELOT.

Etaient absents : Frédéric LAROCHE

Pouvoirs : Laurent DOMÉJEAN à Marie-Claire ADOUX, Emilie PÉJOINE à Jean-Philippe DUBUISSON, Martine DÉFOSSEZ à Arlette ROULAND, Michel BOUDY à Alain DURAND

Arlette ROULAND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 06 mars 2023

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 06 mars 2023.

Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 06 mars 2023.

Approuvé à l'unanimité soit **12** voix pour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - FINANCES LOCALES

I - 1 : Budgets prévisionnels 2023 (budget principal et budgets annexes)

I - 2 : Contribution locale directe 2023 : vote des taux

II - QUESTIONS DIVERSES

I - FINANCES LOCALES

I - 1 : Budgets prévisionnels 2023 (budget principal et budgets annexes)

Section de fonctionnement

Menu

Dépenses		Recettes			
002	Déficit reporté	0,00	002	Excédent reporté	0,00
011	Charges à caractère général (hono?)	1 950,00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	
65	Autres ch de gestion courante		71	Production stockée	
66111	Intérêts	1 227,21	72	Travaux en régie	
66112	ICNE (N-N-1)		73	Impôts et taxes	
6541	Créances en non valeur	1 266,82	74	Dotations et participations	
6522	Virement au BP	8 223,28	75	Produits divers (loyers)	22 800,00
014	Atténuation de produits		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
total opérations réelles		12 667,31	total opérations réelles		22 800,00
023	Virement à la section d'investissement	10 132,69			
042	transfert entre sections	0,00	042	transfert entre sections	0,00
6811	amortissement immobilisations		777	amortissement subventions	
043	opération d'ordre fonctionnement		043	opération d'ordre fonctionnement	
total opérations d'ordre		10 132,69	total opérations d'ordre		0,00
Total de la section		22 800,00	Total de la section		22 800,00

Budget primitif 2023

Section d'investissement

29601 - CAMPING - PEYRIGNAC

Dépenses		Recettes	
Reprise des résultats			
Déficit cumulé D001	6 848,30	Excédent reporté R001	0,00
Restes à réaliser	0,00	1068 Affectation du résultat	3 838,19
		Restes à réaliser	0,00
Sous total	6 848,30	Sous total	3 838,19

Nouvelles prévisions de l'exercice :

Menu

Prévisions opérations financières					
1641	remb capital emprunts bancaires	7 122,58	10222	FCTVA	
168758	remb capital autres dettes		10223	Taxe d'aménagement	
165	remb cautions loyers		165	encaisst cautions loyers	
020	dépenses imprévues		024	cessions d'immobilisations	
45,,	opérations pour c/ tiers		45,,	opérations pour c/ tiers	
Prévisions opérations d'équipement					
total dépenses réelles		7 122,58	total recettes réelles		0,00
040	transfert entre sections	0,00	040	transfert entre sections	0,00
1391	amortissement subventions	0,00	28	amortissement immobilisations	0,00
15	reprise provisions budgétaires		15	provisions budgétaires	
481	transfert de charges		481	amort. charges à répartir	
041	opérations patrimoniales		041	opérations patrimoniales	
total opérations d'ordre		0,00	total opérations d'ordre		0,00
			total recettes section invest.		3 838,19
			021	Virement de la section de fonctionnement	10 132,69
total dépenses investissement		13 970,88	total recettes investissement		13 970,88

Le budget annexe du camping 2022 est adopté à l'unanimité

Budget primitif 2023
29602 - MULTIPLE RURAL

Menu

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
002	Déficit reporté	0,00	
011	Charges à caractère général	2 800,00	
012	Charges de personnel		
6522	Verst excédent au BP		
66111	Intérêts	500,00	
67	Charges except. (673)		
014	Atténuation de produits		
022	Dépenses imprévues		
	total opérations réelles	3 300,00	
023	Virement à la section d'investissement	9 773,48	
			total opérations réelles
			12 200,00
042	transfert entre sections	0,00	042
668			722
6811	amortissement immobilisations		777
68	amortissement charges à répartir		78
68	amortissement provisions budgétaires		79
043	opération d'ordre fonctionnement		043
	total opérations d'ordre	9 773,48	total opérations d'ordre
			0,00
Total de la section		13 073,48	Total de la section
			13 073,48

Budget primitif 2023

Section d'investissement

29602 - MULTIPLE RURAL

Dépenses		Recettes	
Reprise des résultats			
	Déficit cumulé D001	0,00	Excédent reporté R001
			0,00
	Restes à réaliser	0,00	1068 Affectation du résultat
			0,00
	Sous total	0,00	Sous total
			0,00

Nouvelles prévisions de l'exercice :

Menu

Prévisions opérations financières			
1641	remb capital emprunts bancaires		10222
168758	remb capital autres dettes		10223
165	remb cautions loyers		165
21351	bâtiments publics	23 091,98	1321
2188	autres immobilisations		1323
		4 973,65	1641
020	dépenses imprévues		emprunt
			10 000,00
45,,	opérations pour c/ tiers		024
			cessions d'immobilisations
			45,,
			opérations pour c/ tiers
Prévisions opérations d'équipement			
	total dépenses réelles	28 065,63	total recettes réelles
			18 292,15
040	transfert entre sections	0,00	040
1391	amortissement subventions	0,00	28
15	reprise provisions budgétaires		amortissement immobilisations
481	transfert de charges		15
			provisions budgétaires
			481
			amort. charges à répartir
041	opérations patrimoniales		041
	total opérations d'ordre	0,00	total opérations d'ordre
			0,00
			total recettes section invest.
			18 292,15
			021
			Virement de la section
			de fonctionnement
			9 773,48
total dépenses investissement	28 065,63	total recettes investissement	28 065,63

Le budget annexe du Solaire 2022 est adopté à l'unanimité

Budget primitif 2023

29600 - BUDGET PRINCIPAL - PEYRIGNAC

Section de fonctionnement

Menu

Dépenses		Recettes			
002	Déficit reporté	0,00	002	Excédent reporté	70 056,16
011	Charges à caractère général	134 400,00	013	Atténuation de charges (6419)	
012	Charges de personnel	202 389,40	70	Produits des services	14 450,00
65	Autres ch de gestion courante	63 779,60	71	Production stockée	
66111	Intérêts	7 975,79	72	Travaux en régie	
6615	Intérêts ligne trésorerie	300,00	73	Impôts et taxes	275 176,00
67	Charges exceptionnelles (678)		74	Dotations et participations	123 530,00
014	Atténuation de produits	3 800,00	75	Produits divers de gestion courante	51 435,70
022	Dépenses imprévues		76	Produits financiers	
	total opérations réelles	412 644,79	7788	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	122 003,07		total opérations réelles	464 591,70
042	transfert entre sections	0,00	042	transfert entre sections	0,00
668			722		
6811	amortissement immobilisations		777	amortissement subventions	
68	amortissement charges à répartir		7815	reprise provisions budgétaires	
6817	amortissement provisions budgétaires		79	transfert de charges	
043	opération d'ordre fonctionnement		043	opération d'ordre fonctionnement	
	total opérations d'ordre	122 003,07		total opérations d'ordre	0,00
Total de la section		534 647,86	Total de la section		534 647,86

Budget primitif 2023

Section d'investissement

Dépenses		Recettes			
Reprise des résultats					
Bp 49679,	Déficit cumulé D001	103 879,69	Excédent reporté R001		
	Restes à réaliser	0,00	1068	Affectation du résultat	103 879,69
	Sous total	103 879,69		Restes à réaliser	
				Sous total	103 879,69

Nouvelles prévisions de l'exercice :

Prévisions opérations financières					
1641	remb capital emprunts bancaires	47 537,26			
020	dépenses imprévues		024	cessions d'immobilisations	
21312	Bâtiments scolaires PMR	10 000,00	1321	Subv équipement Etat	11 219,32
21316	Equipement cimetièrre	7 700,00	1323	Subv équipement Départeme	8 516,08
21351	Bâtiments publics	75 171,96	1641	Emprunts	60 000,00
21318	Autres bâtiments	19 532,07			
2151	Réseau voirie	30 428,58			
21534	Réseau électrification				
21538	Autres réseaux				
2158	Autres installations	6 894,60			
2183	Matériel informatique				
2188	Autres immob corporelles				
2745	Avances remboursables	4 474,00			
	total dépenses réelles	201 738,47		total recettes réelles	79 735,40
040	transfert entre sections	0,00	040	transfert entre sections	0,00
041	opérations patrimoniales		041	opérations patrimoniales	
	total opérations d'ordre	0,00		total opérations d'ordre	0,00
				total recettes section invest.	183 615,09
			021	Virement de la section de fonctionnement	122 003,07
	total dépenses investissement	305 618,16		total recettes investissement	305 618,16

Le budget principal 2022 est adopté à l'unanimité

I - 2 : Contribution locale directe 2023 : vote des taux

Madame le Maire expose qu'il revient au conseil municipal, chaque année dans le cadre du vote du budget, de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes depuis l'année 2021 et les communes ont perdu temporairement leur pouvoir de taux sur cette dernière.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans.

A compter de cette date, l'article 1636 B sexies du CGI prévoit que « sous réserve des dispositions des articles 1636 B septies et 1636 B decies les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale... »

Toutefois les variations des taux entre 2022 et 2023 doivent respecter les règles de lien prévues à l'article 1636 B sexies du CGI.

Ainsi le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- Du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Du produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Du produit de la taxe d'habitation réduite aux seules habitations secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,18%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,33%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,81%

Le conseil municipal

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1379, 1636B sexies et 1639 A,

Vu l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales pour 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide :

- DE FIXER les taux 2023 de la fiscalité directe locale, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,18 %,**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,33 %.**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale: 14,81%**

Approbation à l'unanimité

II - QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal du rendez-vous avec le SMD3 concernant la mise

en place de mesures transitoires et le départ de la commune pour le SIRTOM de Brive. En effet suite à l'arrêt du porte à porte pour le ramassage des ordures ménagères et les emballages au 31 mars, la commune n'ayant que deux points d'apport volontaire « Route de la Brousse-cimetière » et au lieu-dit « La Roche » les containers se retrouvent plein régulièrement. En conséquence, des bornes aériennes pour ordures ménagères et emballages seront installées au point prévu initialement soit « Le Bois Dijeu, La Tour, La Bonnelle ». D'autre part le SMD3 a abordé la partie financière que devra verser la commune de Peyrignac pour son départ, environ 203 000€, la commune a demandé un détail du calcul. Une négociation va être mise en place sur le montant.

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **20h15**

Le secrétaire de séance,

Arlette ROULAND

Madame Le Maire,

Marie-Claire ADOUX